

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DE LA ZONE EST DE L'OISE**

Séance du 15 septembre 2016

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombre de membres		
Composant le Conseil Syndical	En exercice	Présents ou représentés
24	24	16 + 1 pouvoir

Date de la convocation :

Le 9 septembre 2016

Date d'affichage

Le 30 septembre 2016

Objet de la délibération :

**Indemnités de conseil et
de confection du budget
attribué au receveur
municipal.
Année 2016**

L'an deux mille seize, le quinze septembre,
À 18h00, le comité syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

Présents : Monsieur FERREIRA Olivier, Mesdames FOYART Khristine, PARIGOT Marianne, et TROUVAIN Corinne, Messieurs ALLARD Patrick, CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, DENNEL Alain, FERRY Dominique, FONTAINE Dominique, FORGET Daniel, GRANIER Jean-Claude, GUESNIER Jean-Noël, HAUDRECHY Jean-Pierre, LEBOEUF Jean-Pierre, MAZIERES Florent, WARIN Gérard.

Excusés : Madame DECAMP Annick, Messieurs DEMAISON Daniel, GAGE Daniel, LANGLOIS-MEURINNE Grégoire, POULIN Charles, TASSIN Jackie.

Pouvoirs : Monsieur HEDUY Christian à Monsieur FORGET Daniel.

Secrétaire de séance : Madame TROUVAIN Corinne

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et des établissements publics locaux,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Comité Syndical,

ACCORDE l'indemnité de conseil au taux de 100 % pour l'année 2016,

ACCORDE également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour l'année 2016.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Président,
Olivier FERREIRA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Indemnité de conseil et de confection du budget attribué au receveur
municipal

.....

Date de décision: 15/09/2016

Date de réception de l'accusé 30/09/2016
de réception :

.....

Numéro de l'acte : 201642_201642

Identifiant unique de l'acte : 060-200043578-20160915-201642_201642-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 9 .1

Autres domaines de competences

Autres domaines de competences des communes

Date de la version de la 19/09/2006

classification :

.....

Nom du fichier : 2016-42 Indemnité versée au receveur municipal.pdf (
060-200043578-20160915-201642_201642-DE-1-1_1.pdf)